

**Décision N°DEC23-19 portant nomination d'une directrice adjointe
d'une unité de recherche**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux en vigueur ;

Vu la décision de renouvellement de l'UMR1202 BIOGECO en date du 4 mars 2022 ;

Vu la décision DEC22-03 portant nomination de M. Christophe PLOMION aux fonctions de directeur de l'UMR1202 et de M. Virgil FIEVET aux fonctions de directeur adjoint en date du 6 décembre 2021 ;

Vu la décision DEC22-85 portant nomination de M. Frédéric REVERS aux fonctions de directeur adjoint en date du 30 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable de l'INRAE en date du 22 septembre 2023 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR1202 BIOGECO en date du 13 novembre 2023 ;

Considérant le contrat de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

DECIDE

Article 1 :

Madame Myriam HEUERTZ est nommée directrice adjointe de l'unité de recherche UMR1202 Biodiversité, Gènes et Communauté (BIOGECO) à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 12 décembre 2023
en deux exemplaires originaux,
Dean LEWIS

